



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

U **Université
de Toulouse**

**Demande exceptionnelle de dérogation de la
date de soutenance d'une thèse**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 12 mai 2026
Délibération 2026/05/CR-023**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

Considérant la situation exceptionnelle d'une personne dans l'impossibilité de soutenir sa thèse à la date prévue le 17 octobre 2025 ;

Considérant la validation de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) qui a admis à titre exceptionnel que la soutenance puisse se tenir dans un format adapté à la situation avec un jury complet ayant pu exercer pleinement ses prérogatives d'évaluation ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche donnent un avis favorable à la dérogation de la date de soutenance de thèse de la personne concernée par cette situation exceptionnelle.

Toulouse, le 12 mai 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par déléation,
Le Vice-Président recherche**

Matthieu Arlat



Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0